

## Objectifs

- Identifier les enjeux d’une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Définir des actions concrètes pour chaque pilier de la RSE
- Communiquer efficacement sur sa démarche

## Programme

### POURQUOI ENGAGER MON ENTREPRISE DANS UNE DEMARCHE RSE ?

- Les attentes des parties prenantes
- Les bénéfices de la démarche à court et long terme

### LES 4 PILIERS DE LA RSE :

- Environnement
- Social
- Sociétal et éthique
- Economique

### LES OUTILS DE LA RSE

- Les 17 objectifs de développement durable de l’ONU
- La norme ISO 26000
- Le cadre réglementaire

### DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS

- Etat des lieux dans son entreprise
- Coordination d’un plan d’actions
- Identification d’un comité de pilotage
- Mesures d’impact des actions

### LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

- Des équipes en interne
- Des parties prenantes externes
- Valorisation des engagements et des résultats

## Prérequis

Pas de prérequis scientifiques ou techniques spécifiques

## Public cible

Professionnels de l’alimentation, du développement durable, de la qualité ou collaborateurs concernés par le thème

## Intervenants

Formateur spécialisé en alimentation responsable

Modalités pédagogiques	Modalités d’évaluation	Durée
Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d’expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité	Les acquis sont évalués par oral et/ou écrit (études de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.	<b>2 jours soit 14 heures</b>
		<b>Dates</b>
		<b>Du 10 au 11 juin 2021</b> <b>Du 1 au 2 juin 2022</b>
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
<b>SSHA - ISA</b> <b>16A, rue de l’Estrapade</b> <b>75005 PARIS</b>  Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : <a href="http://www.ssha.asso.fr">www.ssha.asso.fr</a>	– Convention de formation si inscription initiée par l’employeur dans le cadre du plan de développement de compétences – Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant – Inscription par le biais d’un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu’à J-1 selon disponibilité	<b>2021 : 965 € H.T.</b> <b>2022 : 1005 € H.T.</b> T.V.A. : en sus
		<b>Accessibilité aux personnes handicapées</b> SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur
<b>Intra possible : nous consulter</b>		